

Questionnaire Euromed

Rétrécissement(s) de l'espace de la société civile et des libertés collectives

1. Agirez-vous en faveur du principe de conditionnalité en remettant en question la coopération de l'UE avec les pays violant les droits humains ?

Le respect des droits fondamentaux est la pierre angulaire de la construction européenne et de ses traités. En tant qu'Européens engagés, nous en défendons le respect inconditionnel et leur protection partout dans le monde et en particulier dans les pays avec lesquels nous coopérons.

Les actions extérieures de l'Union européenne sont de formidables véhicules pour promouvoir nos valeurs et les droits qui les incarnent. Tous les instruments de la politique extérieure de l'UE tels que les accords commerciaux, les canaux diplomatiques ou encore l'Aide Publique au Développement (APD) doivent ainsi contribuer à les faire respecter à l'intérieur et hors de nos frontières.

Par ailleurs, nous conditionnerons l'accès aux fonds européens au respect de l'Etat de droit et des droits fondamentaux. L'Union européenne doit maintenir des discussions avec les pays où le respect des droits fondamentaux peut être mis en doute, mais elle doit également bénéficier d'un outil contraignant lorsque les manquements sont avérés. Les sanctions actuelles ne sont pas efficaces, nous devons renforcer les dispositifs existants pour que nos Etats membres et partenaires restent dans le cadre d'une démocratie respectueuse de chaque individu.

2. Par quels moyens défendrez-vous une politique européenne permettant de garantir la protection des femmes et des hommes qui défendent les droits humains de manière spécifique et qui pour cela subissent des menaces et mesures répressives ?

Au sein de l'Union européenne, l'article 2 du Traité sur l'Union européenne (TUE) et la Charte des droits fondamentaux inscrite dans les Traités garantissent la protection des droits de l'homme dans tous les pays membres. Le Parlement européen doit par ailleurs relancer les discussions en vue de l'adhésion de l'UE à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) dont les dispositions sont déjà directement opposables aux Etats membres. Toute personne qui défend ces droits fondamentaux doit pouvoir bénéficier de la protection du droit de l'Union européenne et de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

En ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte, notre liste se félicite de l'accord sur le projet de Directive trouvé en mars dernier par le Conseil, le Parlement et la Commission européenne. Ce texte renforce notre démocratie et permet de mieux protéger celles et ceux qui dénoncent des infractions manifestes aux règles de l'Union

européenne. Notre liste continuera de défendre, aux côtés du gouvernement français, une protection maximale des lanceurs d'alerte grâce à un dispositif juridique solide et adaptable aux situations de chaque Etat membre.

En dehors de l'UE, nous défendrons le strict respect des droits fondamentaux avec la même vigueur qu'au sein de nos frontières. Nous souhaitons notamment que les organisations civiles qui œuvrent dans des pays tiers partenaires de l'UE ou dans le cadre de programmes européens d'action extérieures puissent bénéficier des mêmes protections qu'au sein des pays européens.

Mais nous pouvons aller plus loin. Nous soutenons le vote d'un texte européen similaire au Magnistky Act américain pour imposer des sanctions aux auteurs de violations des droits de l'homme. Nous défendons également dans notre programme l'instauration d'une Directive éthique des entreprises qui interdira l'accès au marché européen à toute entreprise ne respectant pas les exigences sociales et environnementales fondamentales. Le respect des droits humains fondamentaux fera également parti de ces exigences à respecter tout le long des chaînes de production pour continuer de commercer en Europe. De cette façon, l'Union ne disposera pas seulement des pouvoirs de sanctions liées à des individus ou des États, mais aussi de listes thématiques liées aux droits fondamentaux.

Migration – mobilité – asile : De la protection des frontières à la protection des personnes

1. Soutiendrez-vous une politique migratoire basée sur les droits et non envisagée comme un problème de sécurité ou de terrorisme ?

Les questions d'asile et d'immigration sont des enjeux intrinsèquement européens qui prennent toute leur place dans notre projet. La crise migratoire de 2015 a montré que l'Europe avait besoin d'une politique ambitieuse. A l'heure où la Hongrie érige des murs anti migrants et où l'Italie ferme ses ports aux navires des ONG, nous voulons porter lors du prochain mandat du Parlement européen des principes de solidarité et de responsabilité. La vision de la politique migratoire que nous portons au niveau européen est fondée sur le nécessaire équilibre entre respect de nos frontières et respect de nos valeurs humanistes.

Sans coordination permettant la mise en œuvre d'une politique européenne de l'asile, nous ne serons pas à même de répondre à ce défi : l'application européenne du droit d'asile reste jusqu'à présent hétérogène, créant tensions et replis protectionnistes dans différents États membres. Afin d'y remédier de manière pérenne, nous souhaitons avancer vers une reconnaissance mutuelle des décisions en matière d'asile pour mettre fin à la concurrence entre Etats ainsi qu'à l'insécurité juridique des demandeurs d'asile.

Nous soutiendrons également l'harmonisation des critères de l'asile à travers la mise en place d'un Office européen de l'asile et doté de véritables pouvoirs décisionnels. Il aura vocation à éditer des lignes directrices communes en matière d'asile et devra établir une liste commune de pays d'origine sûrs.

L'Office pourra apporter une assistance aux Etats subissant une forte pression migratoire en envoyant ses agents dans les Centres d'examen aux points d'entrée migratoires. Ceux-ci doivent être renforcés pour pallier la saturation des centres existants en Grèce et en Italie. Nous souhaitons que l'arrivée et le traitement de toutes les demandes soit plus efficace et plus rapide pour mieux organiser le retour des personnes déboutées tout en assurant les droits fondamentaux des demandeurs.

L'ouverture des frontières intérieures permise par l'espace Schengen a deux corollaires essentiels que sont la protection et la gestion commune de notre frontière extérieure. L'Union européenne doit ainsi se doter d'une force frontalière effective. Pour cela nous devons rapidement atteindre l'effectif de 10 000 garde-frontières et garde-côtes au sein de Frontex. L'Agence devra également bénéficier de compétences élargies et de moyens renforcés pour : apporter une assistance opérationnelle aux Etats en première ligne, soutenir les opérations humanitaires de recherche et de sauvetage en mer, et coordonner les opérations de retour pour les migrants en situation irrégulière.

L'Europe n'a pas su répondre aux crises migratoires avec les moyens actuels. Grâce à un Office européen de l'asile et à une agence Frontex renforcée, elle saura demain apporter une réponse durable aux défis de l'immigration au-delà de la simple gestion d'urgence et garantir le respect de nos valeurs dans les réponses apportées aux migrants.

Enfin, au-delà de la gestion de l'asile, l'intégration est un aspect essentiel d'une politique migratoire juste et équilibrée. Dans son discours #FutureofEurope en avril 2018, Emmanuel Macron proposait de créer un programme européen qui soutienne directement et financièrement les collectivités qui accueillent et intègrent les réfugiés. Dans le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE, nous plaiderons pour un octroi de fonds supplémentaires – dans le cadre du Fonds Asile et Immigration – pour les communes mettant en œuvres des projets locaux d'intégration tels que la construction de logements, la mise en place de cours de langue ou de formation, ou la création de programmes de parrainage citoyens, seules ou en collaboration avec des associations.

2. Agirez-vous pour délier l'aide publique au développement de la question migratoire ?

Nous portons la vision d'une aide publique au développement (APD) qui poursuit l'objectif principal d'éradiquer la pauvreté dans les pays les moins avancés du monde, en s'inscrivant dans les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 des

Nations Unies. L'éradication de la pauvreté, telle que définie à l'article 208 TFUE, a souvent été considérée comme une assistance financière et matérielle pour permettre aux populations les plus touchées par la pauvreté de « survivre ». Au contraire, nous voulons offrir aux populations souffrant de la pauvreté la possibilité de « vivre », et ce, dignement.

Nous considérons que l'objectif d'éradication de la pauvreté intègre des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et, est étroitement lié à d'autres politiques, notamment la paix et la sécurité, l'aide humanitaire, la migration et le climat. Vivre dignement, c'est pouvoir subvenir à ses besoins par son travail et son engagement dans la société. Ainsi, l'APD doit être source de création d'activité économique, par exemple en permettant l'amorçage avec des investissements financiers et matériels d'une activité et/ou en délivrant des formations professionnelles aux populations afin qu'elles deviennent autonomes et s'émancipent de leurs conditions. Vivre dignement, c'est avoir accès à des services essentiels comme la santé et l'éducation. Ainsi, l'APD doit promouvoir une couverture de santé universelle, un accès universel à une éducation et une formation de qualité, une protection sociale adéquate et durable. Vivre dignement, c'est vivre et jouir d'un environnement sain. Ainsi, l'APD doit contribuer à créer de la croissance économique tout en préservant nos ressources naturelles dans le souci des générations futures.

Nous souhaitons que l'APD s'appuie le plus possible sur la mobilisation et l'utilisation des ressources du pays bénéficiaire afin de créer un véritable écosystème interne qui stimulerait le commerce et les investissements, promouvoir les sciences, la technologie et l'innovation et permettrait de relever les défis et de tirer parti des effets positifs des migrations. L'APD doit donc permettre la création d'une croissance inclusive dans chaque pays bénéficiaire.

L'APD doit permettre de lutter contre les causes profondes des migrations irrégulières sur la base de responsabilité mutuelle des pays et dans le respect des droits de l'homme. Il n'en va pas seulement de l'intérêt de l'UE, mais bien de l'intérêt de chacun. Lutter contre les causes profondes des migrations irrégulières, c'est assurer la possibilité de vivre dignement dans son pays d'origine et une migration choisie.

L'APD doit par ailleurs être un vecteur des valeurs des droits de l'Homme et de nos grands principes comme l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous attirons l'attention sur le fait que l'APD devra à chaque fois être évaluée au regard de ces critères afin de mesurer son efficacité.

3. Défendez-vous le principe d'ouverture de voies légales et sûres de migration régulière pour les personnes qui ont droit à la protection internationale et à l'asile ?

L'asile est au cœur de la réponse que doit apporter l'Union européenne aux migrations. Depuis 2015, les Etats n'ont pas été en mesure d'apporter une réponse commune. Si les demandes d'asile enregistrées dans l'Union en 2018 sont moitié moins nombreuses qu'au pic de la crise, les actions et réponses hétérogènes des Etats contribuent à fragiliser l'existence même de l'espace Schengen. Pour sauvegarder cet espace de libre circulation unique au monde, nous devons construire une véritable politique européenne de l'asile.

Alors que le plan de relocalisation des demandeurs d'asile adopté par les Etats membres peinent à être mis en œuvre, et face au refus de coopération frontaux des certains pays, nous devons créer le cadre permettant d'apporter une réponse durable au défi migratoire. Si l'Agenda des migrations a permis une avancée des discussions, nous regrettons que celui-ci soit ralenti du fait des oppositions et des postures de certains Etats membres cédant aux tentations nationalistes et populistes.

La nouvelle politique européenne que nous appelons de nos vœux sera coordonnée par un Office européen de l'asile (cf. Question 1). Nous devons faire évoluer le « Bureau européen de l'asile » existant en un Office doté de compétences propres, pour une application harmonisée et solidaire du droit d'asile et un appui opérationnel aux États membres. Grâce à des lignes directrices communes, ce nouvel Office contribuera à harmoniser l'application du droit d'asile dans les différents États membres, qui demeureront pour autant souverains pour accorder ou refuser l'asile.

En parallèle, nous souhaitons renforcer le nombre de Centres d'examen des demandes d'asile – ou « *hotspots* » - dans les pays européens les plus exposés, afin de pouvoir répondre dans des délais dignes et permettre un accueil (ou un retour) effectif selon le statut accordé. Aujourd'hui, ces centres ne sont qu'au nombre de 9, en Italie et en Grèce, ce qui est largement insuffisant et contribue à des phénomènes de surpopulation et le manque de respect des droits humains de demandeurs.

Nous souhaitons par ailleurs rendre effective la possibilité ouverte par le Conseil européen en juin 2018 de créer des plateformes de débarquement dans des pays tiers à l'UE sous l'autorité du Haut-Commissariat aux réfugiés. La France et le Niger ont déjà établi un partenariat permettant l'établissement de centres à Niamey et à Agadez gérés par le HCR et par des agents de l'Ofpra. Ce modèle de centres d'examen des demandes d'asile dans les pays d'origine doit être encouragé pour développer des routes sûres et légales de migration pour les personnes bénéficiant du statut de réfugiés.

Afin de coordonner l'application de cette politique à l'échelle européenne, nous souhaitons créer un Conseil européen de sécurité intérieure réunissant régulièrement les ministres de l'Intérieur de l'UE pour établir un pilotage politique renforcé sur les questions des frontières et des migrations.

4. Vous engagerez-vous à ne pas soutenir des politiques qui criminalisent l'aide aux personnes en situation de migration ?

La politique pénale en la matière d'immigration relève de la compétence exclusive des Etats membres et non de celle du prochain Parlement européen. Pour autant, au niveau national, nous respectons la décision du Conseil constitutionnel du 6 juillet 2018 concernant le « délit de solidarité », qui conforte la position du Gouvernement français. Cette décision reconnaît la fraternité, inscrite au cœur de notre pacte républicain, comme principe à valeur constitutionnelle. Elle va dans le sens de la proposition portée par le Gouvernement avec les députés de la majorité lors de l'examen du projet de loi « Asile, Immigration et Intégration » qui prévoit d'étendre les cas d'exemption de poursuites pénales pour ceux qui, sur le territoire national, viennent en aide aux étrangers en situation irrégulière, pourvu que celle-ci ne soit pas apportée dans un but lucratif ou en échange d'une contrepartie.

En parallèle, nous souhaitons que l'UE accompagne les initiatives locales d'intégration pour que les migrants légaux et les réfugiés trouvent toute leur place dans la République. Réussir leur intégration participe à la cohésion de nos sociétés européennes. Les municipalités qui accueillent des réfugiés doivent pouvoir bénéficier de fonds européens supplémentaires dans le cadre du Fonds Asile et Immigration pour la période 2021-2027.

Jeunesse méditerranéenne et participation des jeunes

1. Soutiendrez-vous l'inclusion des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques communautaires et régionales de l'Union européenne ?

La défiance vis-à-vis des institutions européennes est aujourd'hui très élevée chez les jeunes. Pour preuve d'exemple, lors des élections européennes de 2014, 73% des jeunes Français de 18-35 ans ne sont pas allés voter. Alors que nous faisons face à des défis actuels majeurs, il convient de défendre un projet d'unité rassemblant l'ensemble de la jeunesse européenne.

Nous proposons ainsi d'ouvrir le Corps européen de solidarité à tous les jeunes Européens qui veulent s'engager, ce qui doit contribuer à construire une identité européenne et permettre à chacun de participer à la vie de la cité. Nous aurons ainsi la capacité d'intégrer plus de jeunes dans des activités de bien commun puisque les missions seront pilotées par des organismes d'accueil volontaires pour effectuer des missions d'intérêt général dans les domaines de l'écologie (Green corps), de la sauvegarde du patrimoine, de l'aide à la personne etc.

L'Union européenne reste trop éloignée et trop technocratique aux yeux de beaucoup de jeunes. Face à cela, il est urgent de rendre l'Europe aux citoyens en leur permettant

d'élaborer les lois et de prendre part à la politique européenne. Nous souhaitons obliger le Parlement et le Conseil européens à s'emparer d'une proposition de législative soutenue par au minimum 1 million de citoyens européens (ce qui correspond à une réforme de l'ICE). Cette procédure devra permettre aux jeunes de s'impliquer directement dans la conception de la législation européenne. Nous souhaitons également mettre en place un projet européen dans tous les établissements scolaires, afin que les jeunes européens aient une connaissance approfondie de leurs droits et devoirs de citoyens européens.

2. Encouragerez-vous le financement de programmes soutenant l'action associative portée par et pour les jeunes ? Et si oui comment ?

L'engagement associatif mobilise davantage les jeunes que l'engagement politique ou syndical : entre 2010-2016, le nombre de jeunes Français de 15 à 35 ans engagé dans l'associatif a progressé de plus de 33 %. Une grande partie d'entre eux s'engagent dans des associations dans le cadre de leurs études. Ainsi, soutenir l'action associative portée par et pour les jeunes est donc un bon moyen d'encourager leur engagement dans la société. Comme mentionné ci-dessus, l'élargissement du Corps européen de solidarité permettra de rapprocher les jeunes d'associations et de soutenir leurs actions.

A travers l'engagement associatif de la jeunesse, nous souhaitons également promouvoir l'engagement culturel et artistique des jeunes. En cela, nous comptons aussi financer des aides permettant aux jeunes artistes européens de la création contemporaine de bénéficier de bourses et d'obtenir des prix pour les aider à émerger.

Enfin, pour assurer des débouchés aux volontaires qui veulent participer à des actions associatives, nous avons pris l'engagement de préserver les fonds européens de soutien aux associations, en particulier le FEAD. C'est ce fond qui finance entre un quart et un tiers des repas des Restos du cœur en France.

3. Agirez-vous pour favoriser la mobilité et la rencontre entre jeunes méditerranéens engagés dans des organisations de la société civile ? De quelle manière ?

Les pays méditerranéens font partie du programme Erasmus+ et du Corps européen de solidarité. Ces deux programmes, que nous souhaitons développer, permettront d'augmenter la mobilité des étudiants et les rencontres entre les jeunes européens des deux côtés de la Méditerranée. Nous proposons en effet de tripler le budget dédié à Erasmus et de multiplier par 5 le nombre de jeunes Français qui y participent d'ici 2024. Nous proposons également d'élargir le Corps européen de solidarité à plus de jeunes et de diriger les activités couvertes par le corps vers les activités de biens communs. La

Méditerranée étant un trait d'union entre plusieurs cultures, l'éducation doit nous permettre de construire un lien fort et constructif entre les deux rives.

Enfin, nous souhaitons tracer des Chemins de la culture en Europe autour des thématiques culturelles européennes. Ceux-ci sauront s'ancrer dans un parcours centré autour de l'histoire partagé entre les deux rives de la Méditerranée, dans laquelle la jeunesse méditerranéenne aura toute sa place.

Droits culturels : Contribution des Instants Vidéo Numériques et Poétiques

1. Comment agirez-vous pour que les droits culturels soient respectés au même titre que tous les autres droits humains universels ?

Nous sommes convaincus que l'Europe s'est faite par la culture et doit ainsi lui accorder une place fondamentale. C'est l'histoire de notre continent et l'attachement à la création artistique et à l'idée d'une culture émancipatrice et fédératrice que nous souhaitons promouvoir dans l'UE. Au-delà de la préservation d'un héritage, nous devons soutenir nos artistes, consolider nos valeurs et renforcer notre appartenance à un espace commun par des actions résolues, en particulier auprès des jeunes.

Nous avons donc un attachement irrémédiable aux politiques culturelles que l'UE promeut au travers de financements d'œuvres culturelles, de soutien aux artistes et de partage entre les États membres de chacune de leurs diverses cultures qui forment la culture européenne.

Nous sommes également convaincus que l'UE doit jouer un rôle protecteur et préserver nos créations culturelles de menaces internes et externes. C'est ce qu'elle a fait en votant la Directive sur le droit d'auteur qui défend les artistes européens face aux géants du numérique en mettant notamment fin à la captation de la valeur des contenus à leur seul profit. C'est dans ce sens que nous inscrivons notre action en faveur de la culture européenne, par exemple en soutenant l'augmentation des fonds consacrés à la préservation du patrimoine en Europe et ceux consacrés à la reconstruction et la restauration du patrimoine culturel dans les zones ravagées par la guerre.

2. Considérez-vous que l'Europe doive accorder des visas pour tous les artistes extra-européens qui ont reçu une invitation pour présenter leur travail, pour une résidence, pour un projet... ?

Nous considérons que l'UE doit favoriser le plus possible les échanges culturels entre les pays et les continents pour enrichir la culture européenne. A ce titre, l'UE doit pouvoir favoriser la venue d'artistes extra européens pour présenter leur travail ou tout

autre activité artistique. Pour autant, l'octroi des visas relevant des compétences internes des Etats membres, l'UE ne pourra pas délivrer ces visas d'entrées.

Au sein de l'Union, nous souhaitons bâtir des résidences culturelles européennes pour permettre aux jeunes artistes de travailler et d'échanger pendant un an grâce à l'Europe. Aider les artistes doit également passer par l'attribution de bourses et d'une série de prix pour soutenir la jeune création contemporaine, et faire rayonner les cultures européennes. Ces engagements, comme les autres, sont inscrits dans notre livret programmatique.

Egalité femmes-hommes : « donner la priorité à l'égalité entre femmes et hommes, condition de la démocratie au cœur du projet européen »

1. Vous engagez-vous à promouvoir l'adoption d'une stratégie globale et cohérente de l'UE favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes et permettant de prévenir et combattre toute forme de violence à l'égard des femmes ?

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite au cœur du projet européen de la liste Renaissance. Si le principe en est consacré dans le Traité de Lisbonne et dans la Charte européenne des droits fondamentaux, d'immenses progrès restent à accomplir dans tous les domaines (professionnel, familial et politique).

Pour y répondre, nous souhaitons mettre en œuvre le « Pacte Simone Veil » pour harmoniser par le haut les droits des femmes en Europe. Chaque pays signataire devra introduire dans sa législation les mesures les plus protectrices ayant fait leurs preuves dans les autres pays européens. Ce Pacte ciblera en particulier les droits sexuels et reproductifs, la lutte contre les violences faites aux femmes, et l'égalité salariale. Les États signataires s'engageront à évaluer régulièrement les progrès réalisés.

Concrètement, nous proposons d'identifier les lois nationales les plus favorables et les appliquer au niveau de l'Union.

Dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, nous promovons *a minima* la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, mais également la formation de juges spécialisés et la sensibilisation des enfants à l'école comme c'est déjà le cas en Espagne.

Pour ce qui concerne l'égalité salariale, nous souhaitons promouvoir plus de transparence et la mise en œuvre de pénalités sur les écarts de salaires comme cela existe en France, ou la création d'un droit individuel à l'information pour permettre aux femmes de connaître le niveau de salaire d'au moins six employés du sexe opposés ayant une fonction comparable comme cela se fait en Allemagne.

Enfin, concernant les droits sexuels et reproductifs, nous souhaitons aller vers la mise en place de moyens de contraception et d'IVG libres partout en Europe. Aux Pays-Bas par exemple, l'accès à la contraception est libre et gratuit pour toutes.

2. Œuvrerez-vous pour l'adhésion de l'UE à la convention d'Istanbul et pour faire de la ratification de cette convention un élément de la conditionnalité des droits dans les accords bilatéraux euro-méditerranéens ?

Le « Pacte Simone Veil » que nous souhaitons mettre en œuvre comprendra la ratification par l'Union européenne de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (cf. Question 1). Cette convention représente un moyen de coopération efficace entre les pays signataires et marque leur attachement au principe selon lequel les violences sexistes doivent être traitées comme telles car elles sont directement dirigées contre les femmes.

En tant que future membre de la Convention, l'UE intégrera les dispositions de la Convention dans son droit et tous les principes de la Convention irrigueront la conduite des politiques publiques européennes. À ce titre, l'UE pourra notamment se prévaloir du principe de conditionnalité lorsqu'elle négociera des accords avec des pays tiers, notamment en Méditerranée.

3. Comment soutiendrez-vous les actions visant à promouvoir la protection universelle pour toutes les personnes, l'extension des systèmes de protection sociale et l'accès aux services sociaux, essentiels pour prévenir la pauvreté des femmes et pour les sortir de la pauvreté (en référence aux o.d.d.) ?

Nous sommes convaincus que l'égalité entre les femmes et les hommes de tous âges est une composante essentielle pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Elle se révèle par ailleurs fondamentale pour le développement démocratique des pays, le respect des droits de l'homme et la justice sociale. A ce titre, nous souhaitons que l'aide publique au développement intègre un volet important dédié à des actions en faveur de l'égalité entre les sexes.

Trop nombreuses sont les femmes qui se voient privées de droits, de ressources et de parole. Les inégalités entre les sexes sont ainsi une forme d'exclusion. Pour lutter contre celle-ci, nous défendrons des actions de compréhension des droits, de l'égalité et des rôles dans la société auprès des hommes et des femmes, en particulier des plus jeunes. Cela implique également d'œuvrer avec les acteurs clés de la société, tels que les enseignants et les responsables religieux et locaux, à l'éradication de toute discrimination envers les femmes. Il faudra intensifier nos efforts en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes en renforçant les budgets destinés aux projets tenant compte de l'égalité des sexes, et en assurant la participation active des

femmes et des organisations de femmes à la prise de décision. Pour cela, les leviers essentiels seront l'éducation des petites filles, la formation professionnelles des femmes et les actions auprès des gouvernements pour permettre aux femmes d'avoir des droits civils et politiques.

C'est d'ailleurs l'objet du Pacte pour l'Afrique introduit par le Président de la République dans sa tribune du 4 mars 2019, pacte qui devra permettre le déploiement d'investissements et la mise en place partenariats scolaires et universitaires, en particulier à destination des jeunes filles.

Au sein de nos frontières, nous souhaitons bâtir l'Europe de la justice fiscale et sociale pour combler les divergences fiscales qui se sont creusées entre États au sein du marché commun. Pour cela, nous voulons protéger les travailleurs et les personnes les plus vulnérables grâce à un bouclier social commun. Comme le président de la République l'a indiqué dans sa lettre aux Européens, la liste Renaissance portera la mise en œuvre d'un salaire minimum adapté à chaque pays européen et garantissant un revenu de vie décent pour tous. Nous nous battons par ailleurs pour préserver les aides européennes pour les plus précaires, notamment les banques alimentaires et les programmes pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Enfin, nous mettrons en place un mécanisme conditionnant l'attribution des fonds européens au respect de critères de convergence sociale pour éviter que certains États ne tirent les protections sociales vers le bas et ne participent ainsi à un dumping social à l'intérieur de l'Union.

4. Veillerez-vous à garantir une représentation égalitaire de femmes et d'hommes dans tous les organes de prise de décision de l'UE, y compris dans ses postes les plus élevés ?

Alors que l'on compte seulement 36% de députées européennes et un tiers de commissaires européennes, nous jugeons la représentation des femmes dans les organes de prise de décision de l'UE insuffisante et insatisfaisante. C'est pourquoi nous souhaitons établir la parité entre femmes et hommes au sein de toutes les institutions européennes en inscrivant son principe dans les Traités.

Notre liste Renaissance est paritaire et a à sa tête une femme qui a exercé des fonctions élevées en tant que ministre des Affaires européennes. De même, le renouvellement des députés à l'Assemblée nationale lors des dernières élections législatives a porté un nombre de femmes considérable au sein de l'institution – au niveau le plus élevé de l'histoire parlementaire. Nous souhaitons porter ces mêmes principes et valeurs lors de la prochaine mandature du Parlement européen.

Reconnaissance de l'Etat de Palestine : Contribution de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

1. Soutiendrez-vous la mise en place de mesures excluant les colonies de toute relation entre l'UE et Israël ?

L'implantation de colonies israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est constitue une appropriation illégale de terres. La colonisation est illégale au regard du droit international et constitue un obstacle à une paix juste et durable. La résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU du 23 décembre 2016, a appelé à l'arrêt immédiat et complet de la colonisation et exhorté les États à différencier entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967.

La liste Renaissance est opposée à tout boycott : la législation française prohibe et punit toute distinction, telle que le boycott, opérée sur le fondement de critères précis, notamment l'origine ou l'appartenance à une nation déterminée.

Nous appuyons les mesures prises au niveau européen pour empêcher l'accélération de la colonisation, et notamment celles consistant à traiter de manière différenciée le territoire d'Israël et les colonies. Nous soutenons l'étiquetage des produits en provenance des colonies israéliennes, précisé par la notice interprétative de l'Union européenne en novembre 2015.

2. Veillerez-vous à ce que l'UE applique pleinement la clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'homme dans tous les accords entre l'UE et Israël ?

Nous nous tenons du côté du droit international et veillons au respect strict des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous serons vigilants à ce que l'article 2 de l'accord d'association entre l'UE et Israël, qui dispose que « *les relations entre les parties devraient s'appuyer sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, qui guident leurs politiques intérieure et internationale, et constituent un élément essentiel de l'Accord* », soit pleinement respecté.

Le processus de rehaussement de l'accord d'association est suspendu depuis 2009 et nous conditionnons sa reprise à l'avancée du processus de paix.

3. Défendrez-vous la liberté d'expression sur la question palestinienne, notamment en vous opposant à l'adoption de ladite « définition de travail de l'antisémitisme de l'IHRA » par les institutions européennes et les Etats ?

La liberté d'expression est une valeur que nous chérissons et critiquer la politique d'un État souverain est un droit. Pour autant, conformément au droit, l'antisémitisme n'est

pas une opinion mais un délit et nous considérons que l'antisionisme est une des formes modernes de l'antisémitisme.

4. Exigerez-vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza et la liberté de circulation pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie ?

Nous soutenons la levée du blocus de la bande de Gaza, car la population gazaouie en est la première victime. Cette levée, combinée à la réconciliation inter-palestinienne et à l'arrêt des attaques commises depuis le territoire de la Bande de Gaza en direction du territoire israélien, est nécessaire pour une solution de paix durable. Nous sommes attentifs à la situation à Gaza et sommes fiers que la France, dont la Palestine est le premier bénéficiaire de l'aide budgétaire, consacre un tiers de son effort à Gaza avec notamment l'Institut français, seul centre étranger présent sur le territoire.

Au-delà de la question gazaouie, nous croyons que la seule paix possible passe par une solution à deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en sécurité dans des frontières reconnues par la communauté internationale. Nous soutenons les frontières de 1967 avec Jérusalem comme capitale des deux Etats.

Préservation et gestion durable de la ressource en eau : Contribution de Ps-eau et du CARI

1. Soutiendrez-vous des programmes de valorisation des systèmes de productions résilients au changement climatique qui permettent d'assurer une production intensive basée sur un équilibre social, économique et environnemental ?

L'harmonisation européenne a contribué à assurer une eau potable de qualité dans nos foyers et sur nos côtes grâce à des standards environnementaux élevés. Mais les défis environnementaux sont tels qu'il nous faut aller plus loin pour garantir aux citoyens européens et aux écosystèmes la meilleure eau possible.

Afin d'assurer un approvisionnement en eau sain partout en Europe, il faut débarrasser nos cours d'eau des éléments exogènes qui les affectent le plus. Le Parlement européen a ouvert la voie en interdisant les plastiques à usage unique. Nous souhaitons désormais aller plus loin en interdisant le plastique non recyclable ainsi que les micro plastiques qui sont ajoutés aux cosmétiques et détergents.

La réussite de la transition écologique et énergétique doit être la grande priorité de notre temps. C'est la raison pour laquelle nous en avons fait l'axe premier de notre projet, en particulier à travers l'investissement de 1 000 milliard d'euros dans la transition pour développer des modes de production durables et propres.

Mais au delà de la question des investissements, l'Europe a un rôle à jouer pour être dès 2020 le leader de la transition écologique et de la protection de la biodiversité dans le monde. C'est pourquoi nous souhaitons mettre en place une Directive « Ethique des entreprises » réservant l'accès au marché unique à celles qui respectent les normes environnementales fondamentales. Nous souhaitons également mettre fin à l'importation de produits non durables et promouvoir une vision commune de l'économie circulaire sur le modèle du projet qui sera prochainement présenté par le Gouvernement français.

2. De quelle manière œuvrerez-vous au renforcement de la connaissance scientifique sur l'état des ressources naturelles et notamment les ressources en eau ?

Afin de suivre et de contrôler l'utilisation raisonnée des ressources naturelles européennes, nous souhaitons garantir le maintien des moyens et des missions de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Nous soutiendrons également l'orientation des crédits du futur programme Horizon Europe vers des projets de recherche pour la préservation et l'exploitation durable des ressources dans les États membres et avec nos partenaires.

3. Veillerez-vous au renforcement de politiques cohérentes de gestion de l'eau en favorisant le développement de nouvelles pratiques aussi bien agricole que le développement de ressources non conventionnelles comme la réutilisation des eaux usées qui est un enjeu majeur pour la méditerranée au sud comme au nord ?

De manière générale, la gestion de l'eau doit être intégrée aux réflexions visant à construire un modèle agricole plus durable, notamment en divisant par deux les pesticides d'ici 2025. Comme indiqué dans la programme de notre liste, nous souhaitons tout particulièrement que les zones d'eau potable deviennent des zones libres de tout pesticide.

Afin de porter un modèle agricole et de consommation respectueux de la nature, nous voulons orienter les aides agricoles vers des modèles propres. Ainsi, nous soutenons, dans le cadre de la prochaine réforme de la PAC, un accompagnement des agriculteurs vers des modèles raisonnés et durables, protecteurs de l'environnement et des ressources communes.

Vote des étrangers aux élections locales

1. Seriez-vous prêt à agir pour la garantie des droits politiques en soutenant la mise en place en Europe d'une véritable citoyenneté de résidence en étendant le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales à tous les résidents étrangers ?

Le droit européen permet d'ores et déjà aux citoyens de l'Union de voter aux élections européennes et locales dans leur pays de résidence même s'ils n'ont pas la nationalité

de ce pays. Ces droits sont rattachés au statut de citoyens de l'Union européenne et sont complémentaires des droits attachés aux citoyennetés nationales.

Pour les résidents étrangers non citoyens de l'UE, comme l'indiquait le président de la République en février 2019, nous souhaitons favoriser leur accès à la nationalité – surtout s'ils sont résidents depuis longtemps – plutôt que de leur accorder un droit de voter lors des élections locales et européennes, ou nationales.

2. Réaffirmez-vous l'importance d'une Europe ouverte, égalitaire, démocratique, soucieuse du dialogue et de la participation de tous ses habitants ?

Oui. Pour autant, afin de porter une voix crédible, il ne convient pas seulement de définir ce que nous souhaitons pour l'Europe : il faut dire comment nous le ferons.

Nous porterons l'organisation d'une Conférence pour l'Europe qui aura vocation à passer en revue toutes les politiques de l'Union et son fonctionnement institutionnel afin d'identifier les priorités et les changements nécessaires pour la rendre plus efficace, plus légitime et plus démocratique. Elle réunira les dirigeants européens mais également des citoyens tirés au sort. Sur cette base, nous pourrions déterminer quels pays sont décidés à avancer conjointement et rapidement en matière sociale, fiscale et stratégique.

Cette Conférence doit être le premier acte de la Renaissance de l'Europe.

Éducation et citoyenneté : Pour une Europe humaniste où l'éducation est la clé du vivre ensemble et encourage la citoyenneté active

1. Défendrez-vous une politique éducative telle que promue dans l'odd4 qui permet l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité au sein de l'Union européenne, mais également dans les territoires internationaux de coopération ?

Nous défendrons la meilleure politique éducative possible dans l'Union européenne. L'éducation se gère au niveau des Etats, mais l'Europe peut promouvoir l'éducation à travers différents programmes.

Elle le fait déjà avec le programme Erasmus dont nous proposons de tripler le budget pour permettre à un plus grand nombre de jeunes d'une classe d'âge d'en profiter. Nous pensons également que l'accès à l'enseignement supérieur ne doit pas être cloisonné et que tous les jeunes doivent pouvoir postuler aux meilleures universités européennes. Cette intégration culturelle universitaire déjà entamée avec le processus de Bologne et nous la renforcerons en créant une plateforme européenne de candidature ainsi qu'une vingtaine d'universités européennes d'ici à 2024.

Le pouvoir culturel et d'influence européen doit servir à faire respecter nos valeurs fondamentales dans le monde, aussi nous pensons qu'une éducation de qualité fait partie de ces valeurs fondamentales, et que les coopérations que l'Union entretient avec les territoires internationaux doivent être le levier de l'amélioration de la formation de leur jeunesse.

2. Vous engagez-vous à développer des programmes d'éducation à la citoyenneté mondiale au sein de l'Union européenne ? De quelle manière ?

Notre priorité est de renforcer le sentiment d'appartenance au commun européen. C'est tout le sens de nos propositions éducatives et d'engagement pour les plus jeunes. C'est également le sens de nos propositions pour bâtir une Europe de la justice sociale : elles nous permettront de construire une solidarité de fait entre les citoyens des différents pays européens.